

Quatre cent cinquantième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 26 août 2020, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Serge Bernier
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin

La rencontre se tient à huis clos, aucun citoyen n'est présent à cette séance.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2020-08-10948

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAL

2020-08-10949

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

2020-08-10950

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 JUILLET 2020

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 8 juillet 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 8 juillet 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2020-08-10951
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 AOÛT 2020

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 12 août 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
 appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 12 août 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES RENCONTRES – SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020

Le calendrier des rencontres pour les mois de septembre et octobre 2020 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2020-08-10952
MRC DE ROUVILLE – CPTAQ NOUVELLE POSITION CONCERNANT L'APPUI REQUIS AUX DEMANDES D'EXCLUSION DÉPOSÉE PAR UNE MUNICIPALITÉ LOCALE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution datée du 17 juin 2020 de la MRC de Rouville concernant un appui relatif à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – nouvelle position concernant l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de Rouville qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission;

CONSIDÉRANT que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) mentionnait qu'elle avait

adopté une «nouvelle position» eu égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que cette «nouvelle position» de la CPTAQ, soi-disant clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que, par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une telle interprétation manque de rigueur et outrepassé les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Michel Arsenault et résolu de dénoncer l'interprétation que fait la CPTAQ du deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA et réitère la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans la CMM;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, à l'UMQ, à la FQM ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

AIDE POUR L'IMMIGRATION DANS LES MRC DE L'ESTRIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les élus que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a annoncé une aide de 65 035 \$ pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes en Estrie. Les actions seront dirigées, par le Service d'aide aux néo-canadiens, dans quatre MRC, soit le Haut St-François, le Val St-François, les Sources et Sherbrooke. L'argent servira à favoriser la connaissance des personnes immigrantes des réseaux existants qui peuvent leur offrir des services comme les organismes communautaires, les écoles ou les garderies. Des activités de formation sur la communication interculturelle seront également données pour tenter de prévenir la discrimination et les préjugés liés aux personnes immigrantes et aux minorités ethnoculturelles.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

SUIVI DE L'ACHALANDAGE AU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les membres du conseil sur quelques statistiques. Le Parc régional du Mont-Ham a reçu un peu plus de 21 000 visiteurs du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020. En juillet, ce sont plus de 7 700 visiteurs et le record précédent était de 4 800 visiteurs en juillet 2017. L'an passé à pareil date, le Mont-Ham avait reçu 15 000 visiteurs. Une augmentation de 40 % malgré les 2 mois de fermeture.

SUIVI DES INVESTISSEMENTS AU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, informe les élus que le sentier Waban-Aki ainsi que la location

de tipis ont été lancés officiellement le 25 juillet 2020. La location de tipis va bon train et les locations de fins de semaines sont complètes.

La MRC a obtenu une bonification du financement de Kéroul pour l'accessibilité universelle des infrastructures au Parc régional du Mont-Ham. Les travaux sur le sentier Waban-Aki sont terminés et les travaux pour la douche accessible devraient débuter cet automne.

Les travaux visant à améliorer les infrastructures sanitaires du Mont-Ham sont en cours. La toilette au sommet a été installée et le bloc sanitaire écologique près du chalet d'accueil est en cours de réalisation. Le tout devant être prêt pour la saison automnale.

ROUTE VERTE

2020-08-10953

RATIFICATION DES DÉPENSES ROUTE VERTE, JANVIER À JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2019, la MRC des Sources est gestionnaire de la Route verte suite au retrait du mandat au Comité touristique des Sources;

CONSIDÉRANT que les dépenses de la Route verte ont été faites pour les mois de janvier 2020 à juillet 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

Dépenses d'entretien Route Verte - MRC des Sources

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-01-01	TOURISME CANTONS-DE-L'EST	1 574,81 \$	RV : Partenariat Vélo 2020-2021
2020-01-24	Société de l'assurance automobile	76,45 \$	RV : Immatriculation
2020-02-19	Gabriel Couture et Fils Ltée	4,71 \$	RV : Sel à glace
2020-04-01	Gabriel Couture et Fils Ltée	17,30 \$	RV : Gants et masques
2020-04-07	Pneus & Mécanique Vachon	114,90 \$	RV : Batterie 12V
2020-04-10	ARCQ	266,67 \$	Adhésion 2020
2020-04-14	Gabriel Couture et Fils Ltée	232,29 \$	RV : Outils divers
2020-04-14	Gabriel Couture et Fils Ltée	10,59 \$	RV : Marteau
2020-04-15	PARADIS & FRERES AFM INC.	130,18 \$	RV - Bac noir
2020-04-15	Brico Béton Vibré	242,52 \$	RV : Dalles de béton
2020-04-15	Dépanneur Danville	24,48 \$	RV : Essence
2020-04-16	DISTRIBUTION MC	289,67 \$	RV - Produits ménagers
2020-04-20	Gabriel Couture et Fils Ltée	9,69 \$	RV : Matériaux divers
2020-04-23	PARADIS & FRERES AFM INC.	177,43 \$	RV : Perceuse
2020-04-29	Dépanneur Danville	7,21 \$	RV : Essence
2020-05-05	Gabriel Couture et Fils Ltée	15,20 \$	RV : Terre et semis
2020-05-05	Gabriel Couture et Fils Ltée	9,18 \$	RV : Terre noire
2020-05-08	Gabriel Couture et Fils Ltée	9,07 \$	RV : Drain
2020-05-13	Gestion 2000 enr.	7 349,12 \$	RV : Entretien pelouse 2020
2020-05-13	Dépanneur Danville	28,94 \$	RV : Essence
2020-05-22	Dépanneur Danville	3,14 \$	RV : Produits ménagers 309 - SQ - RV : Produit Désinfectant
2020-05-24	DISTRIBUTION MC	24,22 \$	Germix
2020-05-26	Gabriel Couture et Fils Ltée	41,13 \$	RV : Matériaux divers
2020-05-26	Dépanneur Danville	30,67 \$	RV : Essence
2020-06-02	Gabriel Couture et Fils Ltée	11,37 \$	RV - Matériaux divers
2020-06-08	Dépanneur Danville	12,34 \$	RV : Essence
2020-06-08	Dépanneur Danville	31,18 \$	RV - Essence
2020-06-15	Pièces d'auto Allison Inc.	29,75 \$	RV : Matériaux dvers
2020-06-15	Gabriel Couture et Fils Ltée	72,01 \$	RV - Matériaux divers

2020-06-19	Dépanneur Danville	27,78 \$	RV - Essence
2020-06-22	Enseignes A. Gagnon	385,44 \$	39 rue dépôt - Affichage - COVID-19
2020-06-23	Dépanneur Danville	3,14 \$	RV - Papier hygiénique
2020-06-25	Enseignes A. Gagnon	26,24 \$	RV : Affiche "Remorquage à vos frais"
2020-06-26	Brico Béton Vibré	30,44 \$	RV : Base béton armé
2020-06-29	Gabriel Couture et Fils Ltée	16,79 \$	RV - Gants
2020-07-02	Dépanneur Danville	10,39 \$	RV : Essence
2020-07-06	Gabriel Couture et Fils Ltée	28,33 \$	RV : Matériaux
2020-07-06	Dépanneur Danville	36,52 \$	RV : Essence
2020-07-07	Gabriel Couture et Fils Ltée	10,14 \$	RV : Matériaux
2020-07-07	Gabriel Couture et Fils Ltée	8,70 \$	RV : Matériaux
2020-07-15	Dépanneur Danville	33,59 \$	RV : Essence
2020-07-16	Gabriel Couture et Fils Ltée	26,32 \$	RV : Matériaux
2020-07-24	Dépanneur Danville	6,28 \$	RV : Papier hygiénique
2020-07-24	Dépanneur Danville	27,21 \$	RV : Essence
			RV : Travaux gestion du Castor vers. 1
2020-07-31	RAPPEL	2 388,46 \$	de 2
		13 911,99 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses de la Route verte, du 1^{er} janvier 2020 au 31 juillet 2020, au montant de 13 911,99 \$.

Adoptée.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL

2020-08-10954

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : Réparations urgentes de la toiture de la cafétéria du Camp musical d'Asbestos

PROMOTEUR : Camp musical d'Asbestos (Projet FRR-2020-7)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 ayant privé l'organisme de tous revenus depuis sa fermeture forcée à la mi-mars 2020;

CONSIDÉRANT l'annulation forcée de la saison estivale 2020, tant du camp de vacances que des événements se déroulant habituellement l'été au Centre O3, causant une situation financière précaire empêchant l'organisme de procéder à la réfection du toit de la cafétéria, inutilisable sans ces réparations ;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes et équipements à caractère régional de la MRC des Sources, politique reconnaissant des organismes qui œuvrent dans un domaine ou s'adonnent à une activité

s'inscrivant en conformité avec les responsabilités de la MRC des Sources telles que le loisir, la culture ou autres, et dont les services et produits contribuent à une offre d'activités à la fois diversifiée et complète à la population de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le Camp musical d'Asbestos est reconnu comme organisme à caractère régional selon la Politique de reconnaissance des organismes et équipements à caractère régional de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-H Réparations urgentes de la toiture de la cafétéria du Camp musical d'Asbestos*, présenté par le Camp musical d'Asbestos, répond aux enjeux « Identité de la MRC des Sources » et « Scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences », via respectivement les orientations « Amélioration de la qualité de vie de la population » et « Développement de programmes de formation en lien avec les dynamiques socioéconomiques du territoire », cités dans l'Agenda 21 des Sources ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 5 000 \$ pour un projet totalisant 22 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources finance le projet *FRR-2020-H Réparations urgentes de la toiture de la cafétéria du Camp musical d'Asbestos* pour un montant maximum de 5 000 \$, correspondant à 22,7 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds local de la Ville d'Asbestos.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2020-08-10955

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS LOCAL

PROJET : Construction d'une ombrière au terrain des loisirs

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

(Projet FRR-2020-8)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-8 Construction d'une ombrière au terrain des loisirs*, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la priorité 2 *Santé et bien-être* de la Stratégie jeunesse des Sources, et s'appuie sur l'enjeu de l'*Accès aux services, notamment les services publics*, du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor d'offrir un milieu extérieur plus sécuritaire et favorisant une meilleure qualité de vie pour la clientèle de son territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 20 215 \$ pour un projet totalisant 20 215 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FRR-2020-8 Construction d'une ombrière au terrain des loisirs*, présenté par la Ville d'Asbestos pour un montant maximum de 20 215 \$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR- Fonds local Asbestos;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (10 107,50 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (10 107,50 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2020-08-10956

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – FONDS RÉGIONAL

PROJET : Réparations urgentes de la toiture de la cafétéria du Camp musical d'Asbestos

PROMOTEUR : Camp musical d'Asbestos

(Projet FRR-2020-H)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la pandémie de COVID-19 ayant privé l'organisme de tous revenus depuis sa fermeture forcée à la mi-mars 2020;

CONSIDÉRANT l'annulation forcée de la saison estivale 2020, tant du camp de vacances que des événements se déroulant habituellement l'été au Centre O3, causant une situation financière précaire empêchant l'organisme de procéder à la réfection du toit de la cafétéria, inutilisable sans ces réparations ;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes et équipements à caractère régional de la MRC des Sources, politique reconnaissant des organismes qui œuvrent dans un domaine ou s'adonnent à une activité s'inscrivant en conformité avec les responsabilités de la MRC des Sources telles que le loisir, la culture ou autres, et dont les services et produits contribuent à une offre d'activités à la fois diversifiée et complète à la population de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le Camp musical d'Asbestos est reconnu comme organisme à caractère régional selon la Politique de reconnaissance des organismes et équipements à caractère régional de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le projet *FRR-2020-H Réparations urgentes de la toiture de la cafétéria du Camp musical d'Asbestos*, présenté par le Camp musical d'Asbestos, répond aux enjeux « Identité de la MRC des Sources » et « Scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences », via respectivement les orientations « Amélioration de la qualité de vie de la population » et « Développement de programmes de formation en lien avec les

dynamiques socioéconomiques du territoire », cités dans l'Agenda 21 des Sources ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une contribution financière de 5 000 \$ pour un projet totalisant 22 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources finance le projet *FRR-2020-H Réparations urgentes de la toiture de la cafétéria du Camp musical d'Asbestos* pour un montant maximum de 5 000 \$, correspondant à 22,7 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR– Fonds régional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (2 500 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (2 500 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

BILAN DE LA CONCERTATION TERRITORIALE DE LA MRC DES SOURCES AU COURS DE LA PANDÉMIE

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, dresse un bilan de la concertation territoriale de la MRC des Sources au cours de la pandémie. Il rappelle que lorsque s'est déclarée la pandémie de Covid-19 au Québec et l'interdiction de tout rassemblement non essentiel, une cellule de crise, composée de la MRC, la CDC des Sources et du CIUSSS, s'est rapidement créée au sein de la MRC des Sources afin de faire un suivi serré des enjeux en développement social et de mettre en place des actions. Le bilan de la concertation territoriale fait état des actions mises en place durant la période de crise et offre des pistes de réflexion sur les enjeux actuels et à venir en lien avec cette situation sanitaire.

Quelques faits saillants ont été présentés aux élus, soit:

- Offre de 250 paniers alimentaires avec Cuisine collective;
- Ligne info citoyens;
- Registre des mesures gouvernementales;
- 160 trousseaux réconfort distribués;
- Contact avec les municipalités pour s'assurer que les aînés soient tous rejoints.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-08-10957

GESTION DU FONDS FLS - RECAPITALISATION

CONSIDÉRANT que le 5 juillet 2017, le Fonds locaux de solidarité FTQ a autorisé un investissement de 750 000 \$ sous forme de crédit variable à l'investissement à la Municipalité régionale de comté des Sources pour le financement du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT la résolution 2020-08-0301 du Comité administratif recommandant au conseil de la MRC des Sources de réinjecter 65 000 \$ par année pour les exercices 2020 et 2021, soit un montant total de 130 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte la recommandation du Comité administratif de réinjecter 65 000 \$ par année dans le Fonds FLS pour les exercices 2020 et 2021 pour un total de 130 000 \$;

QUE les fonds soient pris à même les surplus non affectés de la MRC des Sources.

Adoptée.

2020-08-10958

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ÉCONOMIE ESTRIE

CONSIDÉRANT la priorité donnée au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources ainsi qu'à la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan d'actions ;

CONSIDÉRANT que conséquemment à cette priorité accordée au Fonds et à l'accompagnement des projets, il importe de dégager la ressource principale, M. Jean-Simon Lessard, des représentations régionales estriennes au niveau économique dont Économie Estrie ;

CONSIDÉRANT le départ de M. Marc Cantin de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT les enjeux associés au niveau du développement économique à l'échelle estrienne et l'importance d'une représentation de la MRC des Sources aux instances régionales Économie Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à la nomination de M. Jean-Simon Lessard, conseiller aux entreprises de la MRC des Sources, en tant que délégué de la MRC des Sources à Économie Estrie, en remplacement de M. Marc Cantin.

Adoptée.

2020-08-10959

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT le départ de M. Marc Cantin de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que M. Marc Cantin était observateur au conseil d'administration, en soutien à la Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources procède à la nomination de M. Francis Richer, conseiller aux entreprises de la MRC des Sources, en tant qu'observateur au conseil d'administration en soutien à la Corporation de développement socio-économique de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

2020-08-10960

AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC L'OEDC POUR L'OBTENTION D'UN PORTRAIT STATISTIQUE DE LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT que projet de loi n° 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du Partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, pour créer le Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au volet 4 du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation, volet ayant pour objectif d'agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Sources de se doter d'un portrait statistique des enjeux de vitalité de son territoire afin d'intervenir de façon à avoir un impact structurant sur l'amélioration de la vitalité économique du territoire au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'imminence du Lac-à-l'Épaulé 2020-2021 de la MRC des Sources, qui aura lieu le 9 octobre 2020, et l'importance de planifier la prochaine année en ayant une vision claire des enjeux de vitalité économique à adresser;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) en recherche et évaluation, ainsi qu'en animation pour favoriser l'appropriation des données;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer une entente de service entre l'OEDC et la MRC des Sources pour que cette dernière réalise un portrait statistique de la vitalité économique du territoire des Sources et présente ce portrait lors du Lac-à-l'Épaulé du 9 octobre 2020.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2020-08-10961

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif (annexe 3)*, la MRC des Sources doit produire un Plan de développement de transport collectif sur son territoire afin d'assurer la pérennité et le développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a convenu dans son *Entente pour le partenariat pour la prestation de services en transport adapté et en transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources* que le Service de transport collectif des Sources, à titre de mandataire, prenait en charge le développement du service de transport étant donné que celui-ci possède l'expérience terrain appropriée;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2020 a été travaillé et élaboré par la MRC des Sources en partenariat et en collaboration avec le Service de transport collectif des Sources;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement du transport collectif 2020, tel que déposé, contient toutes les informations nécessaires au développement des projets en transport collectif pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adopte le Plan de développement du transport collectif pour l'année 2020;

QUE copie de ce plan soit transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ) tel que le prévoit le *Programme d'aide gouvernementale au développement du transport collectif*.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2020-08-10962

AVIS DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 2020-307 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115 – PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS

VILLE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 2 mars 2020 du Règlement 2020-307 : Règlement modifiant le règlement 2006-115 – plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (modification affectation commerciale et résidentielle);

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 20 août 2020 d'une copie certifiée conforme de la résolution numéro 2020-072 par laquelle ce règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos souhaite modifier son plan d'urbanisme afin de créer une affectation commerciale légère et d'autoriser des usages industriels légers dans le secteur du boulevard Saint-Luc entre la 1^{ère} avenue et la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]*, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]*, le Conseil de la Municipalité régionale de comté

des Sources a examiné le Règlement 2020-307 : Règlement modifiant le règlement 2006-115 – plan d’urbanisme de la Ville d’Asbestos (modification affectation commerciale et résidentielle) adopté par le Conseil de la Ville d’Asbestos et qu’il l’a jugé conforme aux objectifs du Schéma d’aménagement et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 2020-307 : Règlement modifiant le règlement 2006-115 – plan d’urbanisme de la Ville d’Asbestos (modification affectation commerciale et résidentielle);
- autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **434** à l’égard du Règlement 2020-307 : Règlement modifiant le règlement 2006-115 – plan d’urbanisme de la Ville d’Asbestos (modification affectation commerciale et résidentielle).

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

2020-08-10963

MODIFICATION AU DÉPÔT DES RÔLES D’ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est l’organisme responsable de l’évaluation foncière des municipalités situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi 48 entrée en vigueur récemment modifie les rôles d’évaluation des propriétés agricoles et forestières et que ceci occasionne un délai supplémentaire d’adaptation des outils d’évaluation foncières;

CONSIDÉRANT que le délai prévu à l’article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour le dépôt d’un rôle d’évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas à l’évaluateur responsable de la confection du rôle des Municipalités d’Asbestos, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton de compléter tout le travail nécessaire pour le dépôt de ces rôles;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 71 de la Loi, l’organisme responsable de l’évaluation peut, en cas d’impossibilité de déposer un rôle le 15 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant.

Il est proposé par M. Michel Plourde
appuyé par M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources avise la ministre des Affaires municipales et de l’Habitat (MAMH) que les rôles d’évaluation triennaux des municipalités d’Asbestos, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton pour les exercices financiers 2021-2022-2023 ne pourront être déposés avant le 15 septembre, mais qu’ils seront déposés au plus tard le 1er novembre 2020;

QUE la MRC des Sources transmette cette résolution à la ministre ainsi qu’aux municipalités d’Asbestos, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor et Wotton.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC

PROGRAMME D’AMÉLIORATION DE L’HABITAT (PAH)

2020-08-10964**PROGRAMMATION RÉNORÉGION (PRR) – BUDGET PRR PROGRAMMATION 2020-2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2016-08-9605 par laquelle la MRC des Sources a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec relativement à l'administration de tout programme conforme aux objectifs de la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté des Sources agit à titre de partenaire pour l'application du programme RénoRégion ;

CONSIDÉRANT l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation avisant la MRC des Sources du budget pour la programmation 2020-2021 du programme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le budget de 168 000 \$ pour la programmation 2020-2021 du programme RénoRégion;

QUE le conseil de la MRC des Sources souhaite tout de même souligner à la SHQ que cette diminution importante du budget a des conséquences graves pour les propriétaires dans le besoin sur notre territoire;

QUE le conseil de la MRC des Sources demande qu'une réévaluation de cette somme soit considérée par la SHQ pour l'année en cours et qu'elle reflète plus les besoins considérant les sommes investies dans les années antérieures.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 6 octobre 2020, à 9 h, par visio-conférence TEAMS.

ENVIRONNEMENT**SITE D'ENFOUISSEMENT****2020-08-10965****SITE D'ENFOUISSEMENT****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 juin 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

2020-08-10966**SITE D'ENFOUISSEMENT****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéro 202000003 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 1 125,00 \$.

Adoptée.

2020-08-10967

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 juillet 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

EAU

RIRPTL – EMBAUCHE MME NOÉMIE BONENFANT, CHARGÉE DE PROJET

Le directeur de l'aménagement du territoire et secrétaire-trésorier adjoint, M. Philippe LeBel, annonce l'embauche de Mme Noémie Bonenfant, au poste de chargée de projet de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-lacs. Mme Bonenfant est entrée en fonction le 17 août.

RÉCUPÉRATION

RÉCUPESTRIE – PLASTIQUES AGRICOLES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, rappelle l'arrêt des collectes en début d'année. Il informe les élus que suite à une entente, l'entreprise Faber Moore continuera de recevoir les plastiques des MRC du Val St-François et des Sources. Les plastiques entreposés chez Taylor seront également expédiés chez Faber Moore. RecupEstrie est toujours à la recherche d'une entreprise qui prendra le plastique agricole à moindre coût.

RÉCUPESTRIE – REDÉMARRAGE USINE, NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE TRI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, mentionne que de nouveaux équipements seront installés pour permettre d'optimiser la qualité du papier récupéré. Les entreprises qui achètent le papier ont constaté que le grade du papier récupéré chez RecupEstrie est intéressant et grâce à l'amélioration du tri, RecupEstrie se fera payer pour disposer du papier. Aussi, l'organisme souhaite développer le marché local et rester au Québec.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen.

MRC FINANCES

2020-08-10968

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 juin 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil des ajustements apportés dans les dépenses et revenus.

2020-08-10969

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUIN AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} juin 2020 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 202000421 à 202000580 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 241 477,96 \$.

Adoptée.

2020-08-10970

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 juillet 2020 soit et est approuvé.

Adoptée.

2020-08-10971**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} JUILLET AU 31 JUILLET 2020**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 202000471 à 202000592 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 362 433,75 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES**2020-08-10972****EMBAUCHE MME KATHLEEN BIBEAU, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-10941 par laquelle la MRC des Sources mandatait M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'agente de développement de l'offre touristique, culturelle et de loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Kathleen Bibeau à titre d'agente de développement de l'offre touristique, culturelle et de loisirs, à compter du 10 août 2020.

Adoptée.

2020-08-10973**DÉPART DE M. MARC CANTIN, CONSEILLER AUX FILIÈRES ÉMERGENTES ET AUX PARTENARIATS**

CONSIDÉRANT que M. Marc Cantin, conseiller aux filières émergentes et aux partenariats de la MRC des Sources, a remis sa démission et a quitté ses fonctions le 21 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources acceptent la démission de M. Marc Cantin.

Adoptée.

Le préfet, M. Hugues Grimard, remercie M. Cantin pour son implication au cours des 22 années au service de la collectivité. Le conseiller M. Pierre Therrien souligne que c'est M. Cantin qui a apporté à la MRC l'Agenda 21.

2020-08-10974

EMBAUCHE MME VIRGINIE DUPONT, ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-10814 par laquelle le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, était autorisé à procéder à l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 25 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Virginie Dupont à titre d'adjointe à la direction de la MRC des Sources. Son entrée en fonction est prévue pour le 8 septembre 2020.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

LAC-À-L'ÉPAULE MRC, 9 OCTOBRE 2020 AU CENTRE O3

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la tenue du Lac-à-l'épaule de la MRC, le 9 octobre 2020 au Centre O3. L'objectif de cette rencontre est de renforcer le positionnement de la MRC des Sources au niveau régional.

CONGRÈS 2020 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la FQM a annulé le congrès annuel 2020 à cause de la Covid-19. Les municipalités recevront un remboursement correspondant aux montants prélevés sur les quotes-parts 2020, d'ici la fin de l'année.

2020-08-10976

TABLE DES MRC DE L'ESTRIE - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MRC

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la Table des MRC de l'Estrie prévoient que les territoires qui le souhaitent peuvent désigner un deuxième représentant pour accompagner le préfet qui est d'office membre de cette Table;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire se prévaloir de cette opportunité de représentation additionnelle au sein de la TME;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-10790 par laquelle la MRC nommait M. Pierre Therrien, préfet-suppléant, à titre de représentant additionnel de la MRC des Sources au sein de la Table des MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Therrien souhaite être remplacé à ce titre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseiller M. Philippe Pagé, soit nommé représentant additionnel de la MRC des Sources au sein de la Table des MRC de l'Estrie, en remplacement de M. Pierre Therrien.

Adoptée.

Le conseiller M. Philippe Pagé remercie le travail de M. Pierre Therrien. Ce dernier se dit fier d'avoir représenté la MRC et est confiant que M. Pagé saura bien représenter la MRC.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE SEUIL DE LA DÉPENSE D'UN CONTRAT GRÉ-À-GRÉ

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, informe les membres du conseil que le gouvernement du Québec a modifié le Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat gré-à-gré, passant de 101 100 \$ à 105 700 \$ pour tout nouveau contrat gré-à-gré, tel que publié dans la Gazette officielle du 29 juillet 2020. Le règlement est entré en vigueur à la mi-août.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309 CHASSÉ, ASBESTOS (MRC)

2020-08-10977

RATIFICATION DES DÉPENSES 309 CHASSÉ, AVRIL À JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} avril 2020 au 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

Dépenses d'entretien immeuble 309

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-04-30	Létourneau, Jocelyn	2 149,87 \$	309 - Honoraires bâtiment Avril 2020
2020-05-31	Létourneau, Jocelyn	3 411,76 \$	309 - Honoraires bâtiment Mai 2020
2020-06-30	Létourneau, Jocelyn	2 731,20 \$	309 - Honoraires bâtiment Juin 2020
2020-07-31	Létourneau, Jocelyn	2 514,92 \$	309 - Honoraires bâtiment Juillet 2020
2020-06-29	Électro Alarme 2000 Inc	40,44 \$	309 - Programmation de code
2020-07-07	Électro Alarme 2000 Inc	40,44 \$	309 - Programmation de code
2020-04-01	Maheu&Maheu Inc.	70,78 \$	309 - Inspection avril-mai 2020
2020-04-01	Pelletier et Picard Inc.	734,20 \$	309 - Travaux électriques
2020-04-04	Jean Marceau	363,50 \$	309 - Travaux de peinture
2020-04-04	Jean Marceau	452,25 \$	309 - Travaux de peinture
2020-05-11	Décor plus	1 011,13 \$	309 - Toiles fenêtres
2020-05-13	Gestion 2000 Inc.	1 011,13 \$	309 - Entretien pelouse 2020
2020-06-01	Maheu&Maheu Inc.	70,78 \$	309 - Inspection juin-juillet 2020
2020-06-02	Cherbourg	156,07 \$	309 - Distributeurs de purell
2020-06-03	Vivaco Groupe Coopératif	19,25 \$	309 - Balai et porte poussière
2020-06-04	Climcô Service	202,88 \$	309 - Travaux AC
2020-06-15	Climcô Service	569,26 \$	309 - Travaux AC
2020-06-18	Enseignes A. Gagnon	101,12 \$	309 - Affichage COVID
2020-06-18	NSW Contrôle	1 251,00 \$	309 - Contrat d'entretien 2019-2020
2020-06-22	KONE Inc.	121,14 \$	309 - Travaux ascenseur
2020-06-23	Paradis et frères	125,38 \$	309 - Bac de poubelle
2020-06-23	Ventillation MD	9 605,75 \$	309 - Travaux ventilation - Bureaux direction
2020-06-25	Vivaco Groupe Coopératif	64,03 \$	309 - Matériaux divers
2020-06-26	Vivaco Groupe Coopératif	80,16 \$	309 - Support à tablette
2020-07-01	Guillevin International Inc.	325,49 \$	309 - Ballast
2020-07-06	Paradis et frères	83,00 \$	309 - Matériaux table salle des dîneurs
2020-07-06	Plomberie BRP Inc.	777,56 \$	309 - Travaux de plomberie
2020-07-07	Vivaco Groupe Coopératif	4,26 \$	309 - Matériaux divers

2020-07-15 KONE Inc.	1 901,60 \$ 309 - Entretien ascenseur
2020-07-15 Jean Marceau	360,00 \$ 309 : Peinture locaux 118-124
2020-07-15 Jean Marceau	450,00 \$ 309 : Peinture local 131
2020-07-15 Jean Marceau	50,00 \$ 309 : Travaux calfeutrage locaux 118-124
2020-07-15 Jean Marceau	300,00 \$ 309 : Plâtre locaux 131 et 218
2020-07-27 Létourneau, Jocelyn	365,79 \$ 309 - Plates-bandes
	31 516,14 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos, du 1^{er} avril 2020 au 31 juillet 2020, au montant de 31 516,14 \$.
Adoptée.

2020-08-10978

RATIFICATION RÉNOVATIONS ALAIN ROYER – RÉFECTION PLANCHER NIVEAU 200

CONSIDÉRANT que des travaux pour la relocalisation des salles de rencontre sont en cours;

CONSIDÉRANT que des problèmes ont été identifiés au niveau du plancher;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de Rénovations Alain Royer au montant de 10 000 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources ratifie la dépense pour la réfection des planchers au niveau 200, par l'entreprise Rénovations Alain Royer, au montant de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée.

2020-08-10979

RATIFICATION DES DÉPENSES AVRIL À JUILLET 2020 – NIVEAU 200

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé à Asbestos – niveau 200 ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} avril 2020 au 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

Dépenses d'entretien immeuble 309 - Niveau 200 - 200 SUD et 300 NORD

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-05-31	Létourneau, Jocelyn	4 371,49 \$ 309	Honoraires bâtiment Mai 2020 - Niveau 200
2020-05-31	Létourneau, Jocelyn	4 239,38 \$ 309	Honoraires bâtiment Mai 2020 - Niveau 200-300 NORD
2020-06-30	Létourneau, Jocelyn	2 386,09 \$ 309	Honoraires bâtiment Juin 2020 - Niveau 200

2020-07-31 Létourneau, Jocelyn	332,17 \$ 309 - Honoraires bâtiment Mai 2020 - Niveau 200-300 NORD
2020-07-31 Létourneau, Jocelyn	2 041,55 \$ 309 - Honoraires bâtiment Juin 2020 - Niveau 200
2020-04-02 MVP Construction	4 606,71 \$ 309 - Travaux niveau 200 - Couper Beam
2020-04-29 Location d'outils Simplex	105,32 \$ 309 - Travaux planchers
2020-04-30 Cerise Cates	460,00 \$ 309 - Travaux d'aménagement Niveau 200
2020-04-30 Charlie Giguère Létourneau	460,00 \$ 309 - Travaux d'aménagement Niveau 200
2020-05-01 Vivaco Groupe Coopératif	380,02 \$ 309 - Matériaux divers - Plancher - Niveau 200
2020-05-01 Vivaco Groupe Coopératif	98,65 \$ 309 - Matériaux divers - Plancher - Niveau 200
2020-05-02 Vivaco Groupe Coopératif	110,46 \$ 309 - Matériaux divers - Planchers - Niveau 200
2020-05-04 Vivaco Groupe Coopératif	17,32 \$ 309 - Matériaux divers - Vis à plancher - Niveau 200
2020-05-05 Vivaco Groupe Coopératif	17,13 \$ 309 - Matériaux divers - Panneau - Niveau 200
2020-05-06 Cerise Cates	250,00 \$ 309 - Travaux d'aménagement Niveau 200
2020-05-06 Charlie Giguère Létourneau	250,00 \$ 309 - Travaux d'aménagement Niveau 200
2020-05-07 Location d'outils Simplex	69,00 \$ 309 - Location Balai brosse - Niveau 200
2020-05-14 Ville d'Asbestos	130,00 \$ 309 - Permis de construction - Niveau 200
2020-05-28 Vivaco Groupe Coopératif	0,46 \$ 309 - Ruban Teflon - Niveau 200
2020-06-05 Céramique Michel Dubuc	2 446,09 \$ 309 - Plancher STC des Sources
2020-06-06 Vivaco Groupe Coopératif	21,27 \$ 309 : Matériaux divers - Niveau 200
2020-06-08 Vivaco Groupe Coopératif	2,96 \$ 309 : Matériaux divers - Niveau 200
2020-06-08 Vivaco Groupe Coopératif	50,07 \$ 309 : Matériaux divers - Niveau 200
2020-06-09 Cerise Cates	340,00 \$ 309 - Travaux d'aménagement Niveau 200
2020-06-09 Charlie Giguère Létourneau	340,00 \$ 309 - Travaux d'aménagement Niveau 200
2020-06-11 Pelletier et Picard Inc	1 997,64 \$ 309 - Travaux d'électricité - Niveau 200
2020-06-15 Pelletier et Picard Inc	1 409,41 \$ 309 - Travaux d'électricité - Niveau 300
2020-06-17 Vivaco Groupe Coopératif	2,96 \$ 309 - Ruban tissu
2020-06-17 Vivaco Groupe Coopératif	80,73 \$ 309 - Matériaux divers
2020-06-18 Vivaco Groupe Coopératif	3,29 \$ 309 - Vis
2020-06-29 Câble Estrie	1 901,13 \$ 309 - Niveau 200 - Câblage réseau
2020-06-29 MVP Construction	5 387,43 \$ 309 - Travaux niveau 200
2020-07-15 Jean Marceau	855,00 \$ 309 - Peinture local 218
	35 163,73 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 309 Chassé – niveau 200 à Asbestos, du 1^{er} avril 2020 au 31 juillet 2020, au montant de 35 163,73 \$.

Adoptée.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN, WOTTON

2020-08-10980

RATIFICATION DES DÉPENSES 600 GOSSELIN, WOTTON, JANVIER À MARS 2020

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien de l'immeuble 600 rue Gosselin à Wotton ont été faites pendant l'année 2020 et que celles-ci n'ont pas été ratifiées;

CONSIDÉRANT les dépenses ci-dessous du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 *Délégation de pouvoir au directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle* (article 9), déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser tout achat de biens ou de services, pour un montant maximal de 5 000 \$ par dépense ou contrat ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018 *Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources* concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de

construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1];

Dépenses d'entretien immeuble SQ

Date	Entreprise	Montant (coût net)	Détail
2020-04-30	Létourneau, Jocelyn	1 031,03 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Avril 2020
2020-05-31	Létourneau, Jocelyn	1 220,10 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Mai 2020
2020-06-30	Létourneau, Jocelyn	2 693,24 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Juin 2020
2020-07-31	Létourneau, Jocelyn	1 459,12 \$	SQ - Honoraire entretien bâtiment Juillet 2020
2020-05-11	Décor Plus	1 410,00 \$	SQ : Toiles fenêtres
2020-06-23	Normand Brassard 2006 Inc.	391,39 \$	SQ : Travaux divers - Vidanges
2020-06-27	Toiture Everest	713,00 \$	SQ - Travaux toiture
2020-07-07	Climcô Service	239,37 \$	SQ : Travaux AC
2020-07-23	Harmer Serrurier	373,00 \$	SQ : Travaux porte automatique
2020-07-27	Létourneau, Jocelyn	604,44 \$	SQ : Plates-bandes
		10 134,69 \$	

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources ratifie les dépenses d'entretien de l'immeuble 600 Gosselin à Wotton, du 1^{er} avril 2020 au 31 juillet 2020, au montant de 10 134,69 \$.
Adoptée.

OFFRE DE SERVICE PAVAGE PRÉFONTAINE – RÉPARATION PONCEAU

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que ce point est retiré de l'ordre du jour puisque les travaux pour la réparation du ponceau ont été réalisés par la Municipalité de Wotton.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2020-08-10981

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier